



Lettre d'information - N° 33 / JUILLET 2026



NOUS CONTACTER

Nègrepelisse

Du **lundi** au **vendredi**
8h30-12h / 13h30-17h
Tel. 05 63 30 90 90 (taper 5)
franceservices@quercyvertaveyron.fr

Monclar de Quercy

Lun, Mar, Jeu, Ven
8h30-12h / 13h30-17h
Mer 8h30-12h
Tel. 05 63 30 46 46
franceservicesrelais@quercyvertaveyron.fr



PERMANENCES PARTENAIRES

Nègrepelisse

Service des Impôts

Les mercredis 9h-12h/ 13h30-17h
Sur Rdv 05 63 30 90 90 (taper 5)

Mission Locale (16-25 ans)

Les lundis et jeudis
Sur Rdv au 05 31 78 00 00 (taper 3)

Relais Petite Enfance

Les mardis après - midi
Sur Rdv au 06 11 76 83 31 ou 06 26
31 43 66

Défenseur des Droits

Sur Rdv au 06 08 42 20 97

MSA

Sur Rdv au 05 63 21 61 59

Adil (logement)

Sur Rdv au 05 32 74 15 63

Travailleur social – Caf

Sur Rdv au 32 30

Communauté 360

Sur Rdv au 0800 360 360

Montauban Services

Sur Rdv au 05 63 65 65 56 ou
07 70 43 16 76

CPAM

Sur Rdv au 36 46

À LA UNE

Aide pour les travailleurs « grand rouleur », le guichet de demande est ouvert.

Une indemnité de 100 euros est mise en place pour limiter les effets de la hausse du prix des carburants. Cette aide est destinée aux actifs utilisant leur véhicule notamment pour se rendre sur leur lieu de travail.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour recevoir cette subvention. Pour en bénéficier, vous devez :

- vivre en France
- avoir été domicilié fiscalement en France au titre de l'année 2024 ;
- être **né avant le 1^{er} janvier 2009**.

Vous devez en outre utiliser un véhicule personnel à des fins professionnelles, et être considéré comme un « grand rouleur ».

Pour entrer dans cette catégorie, vous devez :

parcourir **une distance d'au moins 15 km par trajet domicile-lieu de travail** (30 km aller-retour) ;
ou parcourir au moins 8 000 km par an dans le cadre de votre activité professionnelle (cette distance inclut les trajets domicile-travail).

Les ressources prises en compte pour bénéficier de l'indemnité carburant sont celles perçues en 2024, dont le **revenu fiscal de référence par part, doit être inférieur ou égal à 16 880 €**.

<https://www.impots.gouv.fr/simulateur-aide-carburant-grands-rouleurs>



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



Monclar de Quercy

Carte d'identité / Passeport

Du lundi au vendredi / 8h30-12h30

Sur Rdv 06 76 69 84 11

Services des Impôts

Sur Rdv 05 63 30 46 46

Mission Locale (16-25 ans)

Les mercredis / 9h-12h

Sur Rdv 05 31 78 00 00 (tapez 3)

Services Emploi – CCQVA

Sur Rdv 05 63 30 90 90 (taper 5)

Relais Petite Enfance

Sur Rdv 06 11 76 83 31 ou

06 26 31 43 66

Montauban services

Sur Rdv au 05 63 65 65 56 ou

06 70 43 16 76

Travailleur social – Conseil

départemental

Sur Rdv 05 63 30 91 54

Travailleur social – Caf

sur Rdv au 32 30

MSA

Sur Rdv au 05 63 21 61 59

CPAM

Sur Rdv au 36 46



L'ESPACE RURAL EMPLOI FORMATION



1. Un **accompagnement personnalisé** des demandeurs d'emploi
2. Un **soutien aux employeurs** dans leurs démarches de recrutement
3. Un **réseau de partenaires** de l'emploi et de l'insertion

05 63 30 90 90

eref@quercyvertaveyron.fr

EN BREF

Usurpation de plaques d'immatriculation de véhicule

Si vous êtes victime d'une usurpation de plaque d'immatriculation, vous devez porter plainte et demander une nouvelle carte grise comportant un nouveau numéro d'immatriculation.

L'usurpation de plaque d'immatriculation, appelée également *doublette*, consiste à reproduire les plaques d'un autre véhicule pour échapper aux contraventions notamment de radars automatiques. C'est un délit.

L'utilisation de fausses plaques d'immatriculation peut être sanctionnée par des peines principales :

- Peine de 7 ans de prison
- Amende de **30 000 €**
- Retrait de 6 points sur le permis de conduire.

En cas de récidive, le juge peut décider d'appliquer des peines complémentaires :

- Suspension du permis de conduire de 3 ans au plus
- Annulation totale du permis de conduire (avec interdiction de le repasser pendant 3 ans au plus)
- Confiscation du véhicule.



NOS SERVICES

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien :

- une information de premier niveau
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (ex : impôts, inscription Pôle Emploi, retraite, ouverture compte Améli de la CPAM, simulation ou demande de prestation CAF, pré-demande de carte d'identité, carte grise, renouvellement de permis...)



Ordinateurs en libre accès

